

RAPPEL : ETAT DE JEÛNE



Il est préférable de se présenter à jeun pour la plupart des analyses.

Définition :

Absence d'ingestion d'aliments solides ou liquides pendant au moins 12 heures. Consommation modérée d'eau permise.

Pas de thé, ni de café. Eviter les cigarettes avant le prélèvement.

Prélèvement de préférence le matin.

Tolérance :

Le non respect de l'état de jeûne ne saurait constituer un obstacle à un examen sanguin urgent.

Analyses nécessitant un jeûne strict (liste non exhaustive, se référer au manuel de prélèvement) :

- Acide folique érythrocytaire
- Acide urique
- Bilirubine totale et conjuguée
- Catécholamines
- Cortisol
- CTX (cross laps)
- Cryoglobulines
- Electrophorèse des protéines, Immunofixation
- Gastrine (jeûne strict, ne rien absorber)
- Glycémie à jeun
- Homocystéine
- Insulinémie
- Ostéocalcine
- Phosphore
- Testostérone
- Test respiratoire pour la recherche d'Helicobacter pylori (test Helikit°, test Infai°..) (voir fiche spéciale)
- Triglycérides / Exploration d'une anomalie lipidique (EAL)

Pour les autres analyses : il n'est pas nécessaire d'être à jeûn, mais il convient toutefois d'éviter les périodes immédiatement post-prandiales (les 2 heures suivants le repas). Eviter les cigarettes avant le prélèvement.